

ACCEPTÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke, tenue en présentiel à l'école internationale du Phare, **le mardi 29 juin 2021 de 17 h à 21 h.**

Présences : Mmes Katerine Roy, présidente, Valérie Gagnon, vice-présidente, MM. Philippe Grenier, Étienne Paradis et Jean-François Paradis, membres parents; Mmes Anny Bélanger, Claudia Cyr, Claudie Potvin, Annie Léveillé, membres du personnel; Mmes Marie-Victoria Dorimain, Violaine Franchomme-Fossé, MM. Christian Bibeau et Olivier Roberge, membres de la communauté; Mme Viviane Guimond, représentante du personnel d'encadrement sans droit de vote; M. Christian Provencher, directeur général, M. Carl Mercier, directeur général adjoint à l'administration et Mme Lisa Rodrigue, directrice générale adjointe aux affaires éducatives, MM. Donald Landry, secrétaire général et Alexis Dubois-Campagna, coordonnateur aux services du secrétariat général et des communications.

M. Frank Meunier a prévenu de son absence.

Quorum de la séance

Le quorum est constaté à 17 h 05.

1.0 Mot de bienvenue, intentions de la rencontre et rappel des règles de fonctionnement du CA

Mme Katerine Roy, présidente, présente les intentions de la rencontre et fait un rappel des règles de fonctionnement du CA.

Aucun membre du Conseil d'administration ne déclare de conflit d'intérêts.

2.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du mardi 27 avril 2021

CA 2021-030

Attendu que le procès-verbal a été remis aux membres du Conseil d'administration au moins six heures avant le début de la présente séance.

Sur la proposition de M. Philippe Grenier, le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 27 avril 2021 est unanimement approuvé et le secrétaire général est dispensé d'en faire la lecture.

3.0 Adoption de l'ordre du jour

CA 2021-031

Sur la proposition de M. Jean-François Paradis, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil d'administration du mardi 29 juin 2021.

4.0 Démission de Mme Magali Com, membre du CA, et préparation du processus de nomination

CA 2021-032

Mme Magali Com, membre du personnel enseignant, a remis sa démission en sa qualité de membre du conseil d'administration (CA) du CSSRS, en transmettant un écrit au secrétaire général, personne habilité à recevoir la démission d'un membre du CA (art.175.8, al.1 de la Loi sur l'instruction publique).

Cette démission a pris effet à la date de transmission de l'écrit, soit le 20 mai 2021. En application des dispositions textuelles, le secrétaire général est tenu de transmettre l'écrit au Conseil d'administration du CSSRS à la première séance qui suit (art.175.8, al. 3 de la LIP).

Selon l'article 175.11 de la LIP, une vacance à un poste de membre du personnel au conseil d'administration d'un centre de services scolaire est comblée par un membre substitut préalablement désigné à cette fin ou, à défaut, en suivant le mode prescrit pour la désignation du membre à remplacer, pour la durée non écoulée du mandat.

Sachant que Mme Com avait elle-même été nommée comme substitut du membre du personnel enseignant lors du processus général de désignation des membres du CA.

Sachant qu'il n'y a pas d'autre substitut et que le membre du personnel enseignant doit être sur un conseil d'établissement afin d'être éligible.

Sur la proposition de Mme Valérie Gagnon, il est unanimement résolu :

- d'accepter la démission de Mme Magali Com;
- d'attendre la formation des nouveaux conseils d'établissement en septembre 2021 afin que se constitue une nouvelle banque de candidatures éligibles avant de lancer officiellement le processus de nomination auprès du personnel enseignant;
- de nommer officiellement ce représentant comme membre du CA autour du mois d'octobre lors d'une séance extraordinaire.

5.0 Abrogation de l'ancien règlement des commissaires et mise en vigueur du nouveau règlement sur les normes d'éthique et de déontologie

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.0 Adoption de la nouvelle *Politique des saines habitudes de vie*

CA 2021-033

Attendu que la dernière *Politique des saines habitudes de vie* du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS) a été adoptée en 2008, étant donné qu'elle a plus de 10 ans, étant donné le caractère changeant des préoccupations en matière de saines habitudes de vie, les différents acteurs des milieux s'entendent sur la nécessité de procéder à cette mise à jour.

Attendu que la nouvelle *Politique des saines habitudes de vie* tient compte des recommandations proposées au cours des différentes consultations, soit auprès des membres du Comité de parents du CSSRS, auprès des gestionnaires du CSSRS;

Attendu que la présentation en séance de travail tenue le 27 avril 2021;

Attendu que des modifications ont été apportées à la suite de l'avis de dépôt du 27 avril dernier.

Attendu que la nouvelle *Politique des saines habitudes de vie* permet d'identifier les orientations qui guideront les actions des établissements.

Sur la proposition de M. Jean-François Paradis, il est unanimement résolu par le Conseil d'administration d'adopter la nouvelle *Politique des saines habitudes de vie*.

7.0 Informations de l'équipe de Direction générale

M. Christian Provencher informe les membres du CA sur les sujets suivants :

- Mouvement des directions d'établissement
- Volet éducatif
- Reddition de compte du DG, du 16 avril au 3 juin 2021

Mme Lisa Rodrigue, directrice générale adjointe aux affaires éducatives, informe les membres du Conseil d'administration de différents éléments à caractère pédagogique et M. Carl Mercier, directeur général adjoint à l'administration, donne des informations concernant a construction éventuelle de la nouvelle école primaire D dans le quartier 4.

Souper

Pause pour le souper.

8.0 Adoption des prévisions budgétaires, pour les dépenses de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'exercice financier 2021-2022

CA 2021-034

Attendu que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2021-2022;

Attendu la participation du Comité de répartition des ressources à l'élaboration du budget;

Attendu la résolution du Comité de répartition des ressources qui recommande aux membres du Conseil d'administration l'adoption du budget, tel que déposé;

Attendu que ce budget prévoit l'équilibre budgétaire pour l'exercice financier 2021-2022, sous réserve de la réception des paramètres initiaux;

Attendu que le produit de la taxe scolaire au montant de 17 405 596 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 17 171 351 \$;
- Un nombre de 58 106 immeubles imposables de plus de 25 000 \$ et;
- Le taux de 0,105 4 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2021-2022.

Sur la proposition de M. Étienne Paradis, il est unanimement résolu que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 283 600 661 \$ et des dépenses de 283 600 661 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

Le tout selon le dossier 4-56-006 soumis à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

9.0 Parole du public et suivi

Il n'y a pas de public.

10.0 Parole des membres du CA

Les membres du CA sont invités à prendre la parole quelques minutes.

11.0 Levée de l'assemblée

À 20 h 18, sur la proposition de M. Olivier Roberge, il est unanimement résolu de lever la séance.

12.0 Évaluation de la rencontre par les membres du CA

À la suite de la levée de l'assemblée, les membres du CA font l'évaluation de la rencontre en privé.

Katerine Roy,
Présidente

Donald Landry,
Secrétaire général